

VOTRE FACTURE CHANGE

Comme annoncé dans la dernière lettre de facture, les tarifs ont évolué depuis le 1er janvier 2024. Cette facture du 1er semestre prend donc en compte la nouvelle grille tarifaire. Quels en sont les changements ? Prenons un extrait de facture type :

FACTURE REDEVANCE INCITATIVE DU 1er semestre 2024 Période du 01/01/2024 au 30/06/2024

Détail	Période	Nombre	Prix unitaire	Montant
Abonnement :				
Part fixe foyer	du 01/01/2024 au 30/06/2024	0,50	37,00 €	18,50€
Bac 80L OM - n° puce : 0417B8746E				
Part fixe semestrielle bac	du 01/01/2024 au 30/06/2024	0,50	70,00 €	35,00€
Bac 240L TRI - n° puce : 041AD30219				
Part fixe semestrielle bac	du 01/01/2024 au 30/06/2024	0,50	39,00 €	19,50€
Bac 80L OM - n° puce : 0417B8746E				
Levées supplémentaires		3,00	4,00 €	12,00€
				85,00€

Abonnement

Cette "part fixe foyer" est la part payée par chaque usager. Cette part augmente de 3 € sur l'année (5 € pour les habitants de Saverne, Bouxwiller et Ingwiller bénéficiant d'une collecte d'OM (Ordures Ménagères) toutes les semaines).

Bac 140L OM

Cette part fixe semestrielle diffère selon la taille du bac d'OM (couvercle orange). Elle reste identique aux années précédentes.

Bac 240L TRI

Une part fixe annuelle au bac de tri (couvercle jaune) a été mise en place. Elle diffère selon la taille du bac jaune (39 € pour les 140 L ou 240 L et 125 € pour les 770 L).

Levées supplémentaires

Il s'agit du nombre de fois où le bac OM a été sorti au-delà des 12 premières levées.

ZOOM SUR : levées supplémentaires, comment ça fonctionne ?

Vous avez effectué 8 levées au premier semestre ? Il vous sera facturé 2 levées supplémentaires. Mais, si au second semestre vous ne sortez votre bac que 4 fois (et que vous avez donc bien 12 levées au total sur l'année), ces 2 levées vous seront régularisées sur la facture du second semestre.

Il ne s'agit que des levées du bac orange, celles du bac jaune ne sont pas facturées.